



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

familles nombreuses

Question écrite n° 23743

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur sa politique d'accès à la culture en faveur des familles nombreuses. Il souhaite connaître les actions menées, et celles qu'elle envisage, pour offrir la plus grande étendue possible aux avantages procurés par la carte "famille nombreuse", en particulier pour l'accès aux musées, dépendant ou non de l'État.

Texte de la réponse

Des mesures destinées à faciliter l'accès des familles nombreuses dans les musées existent dès aujourd'hui. Dans les musées nationaux ayant le statut de « services à compétence nationale », le tarif réduit est accordé aux détenteurs de la carte « famille nombreuse ». En revanche, il n'existe pas de disposition générale pour les établissements publics tels que le musée du Louvre, le musée d'Orsay ou le musée du quai Branly. Ces derniers disposent en effet d'une importante autonomie de gestion, y compris dans le domaine de la fixation des tarifs de visite. Par ailleurs, la gratuité est accordée aux moins de 18 ans dans tous les musées relevant de l'État. Enfin, durant le premier semestre 2008, la gratuité totale des collections permanentes a été expérimentée dans quatorze musées et monuments nationaux. L'analyse des résultats de cette expérience aidera à dégager des orientations pérennes en matière de politique tarifaire. Les musées dépendant des collectivités territoriales et qui représentent la très grande majorité des 1 200 musées de France déterminent pour leur part librement leur politique tarifaire. La diversité de situation y est donc importante. La politique en direction des familles ne saurait cependant se réduire aux mesures tarifaires à destination des familles nombreuses. De nombreux musées proposent une offre culturelle spécifique consistant en visites, parcours ou conférences conçus pour les familles. C'est notamment le cas du musée du Louvre, du musée du quai Branly, du musée Rodin et de beaucoup d'autres établissements, tant nationaux que territoriaux. Enfin, la direction des musées de France a organisé cette année, avec le secrétariat d'État à la famille, le prix « musée en famille » décerné le mois dernier avec, pour objectifs, de distinguer les musées prenant en compte la dimension familiale dans la mise en oeuvre de leur politique des publics, qu'il s'agisse de l'accueil matériel, de mesures tarifaires ou de prestations et médiations culturelles spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23743

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4313

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6931